

INFORMATIONS AUX PARENTS SERVICE INTENDANCE

FORFAIT DEMI-PENSION ET INTERNAT

Le paiement de la cantine et de l'internat est forfaitaire et tout trimestre commencé doit être payé intégralement. Le changement de régime en cours d'année ne peut être qu'exceptionnel, motivé par une demande écrite auprès du service intendance et n'intervient qu'en début de trimestre.

Tous les repas sont facturés, qu'ils soient pris ou non, sauf en cas de voyage scolaire, maladie (à compter du cinquième jour d'absence avec présentation d'un certificat médical), stage.

CATEGORIE	TARIF ANNUEL 2024	2 ^{ème} trimestre (Année scolaire 2023 / 2024) 8/01/24 au 31/03/24 10 semaines (50 jours)	3 ^{ème} trimestre (Année scolaire 2023 / 2024) 01/04/24 au 05/07/24 12 semaines (54 jours)	1 ^{er} trimestre (Année scolaire 2023 / 2024) 04/09/23 au 22/12/23 14 semaines (70 jours)
Demi-pensionnaires	481.98€	138.5€	149.58€	193.90€
Internes	1274.94€	365.50€	397.74€	511.70€

PRESTATION / REPAS OCCASIONNELS

Les élèves externes peuvent déjeuner au restaurant scolaire en achetant des tickets (paiement en espèces ou chèque) auprès de la loge le mardi de 08h à 12h et de 15h à 17h et le mercredi de 08 à 12h30.

Les repas sont actuellement au tarif de 3.85€ (38.50€ le carnet de 10 tickets).

➤ **REGLEMENT DES CREANCES**

- Une facture (avis aux familles), vous est transmise en milieu de trimestre.
- Pour les élèves demi-pensionnaires et internes, le montant de la bourse est automatiquement déduit des factures de cantine.
- Pour les élèves externes, le montant de la bourse est directement versé sur le compte bancaire (**merci de me transmettre un R.I.B. par mail**).

Pour le paiement de la facture, vous pouvez payer par :

- **Chèque** : libellé à l'ordre de : agent comptable du collège Antoine Courrière et devra être déposé à l'intendance ou par courrier. (Merci de joindre le talon en bas de la facture)

- **Virement** : Collège Antoine Courrière – DDFIP Aude

BIC : TRPUFRP1

IBAN : FR76 1007 1110 0000 0010 0216 769

Merci d'indiquer le numéro de créance de la facture ainsi que le nom et prénom de l'élève dans le libellé du virement.

- **En espèce** : au service intendance du collège.

➤ **Aides financières**

Les familles ayant des difficultés à payer doivent se manifester au plus tôt pour trouver des solutions adaptées à chacune d'elles :

- Echelonnement des factures (me contacter par mail).
- Dans le cadre du Fonds Social, les familles peuvent bénéficier d'une prise en charge concernant la restauration, les voyages, les besoins vestimentaires ou fournitures. Cette aide est accordée sur présentation d'un dossier de demande d'aide établi par la famille, qui sera étudié en commission. **Dossier à retirer auprès de l'assistante sociale de l'établissement (Madame Monge Marina présente le lundi matin).**

Vous pouvez me contacter pour tous renseignements à l'adresse mail suivante :

g0110721z@ac-montpellier.fr

La Gestionnaire

Mme Salgues Saez

